



TOULOUSE, le 24 juillet 2015

DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
ET DE LA COMMISSION PERMANENTE

Monsieur Patrick PIGNARD
Conseiller Départemental
du canton de TOULOUSE 5

Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Objet : Réponse à votre vœu relatif à la desserte en transports en commun dans les quartiers de Rangueil et Saouzelong à TOULOUSE.

Monsieur le Conseiller Départemental,

Par délibération du 29 janvier 2015, l'Assemblée Départementale a adopté votre vœu concernant la desserte en transports en commun dans le périmètre de la place d'Italie dans les quartiers de Rangueil et Saouzelong à TOULOUSE.

Cette délibération a été notifiée à Monsieur le Président de Tisséo-SMTC, et a fait l'objet en retour des éléments de réponse qui suivent :

« Avant le 2 juillet 2007, date de la mise en place de la ligne B, le quartier de la place d'Italie était desservi par la ligne 24. La ligne 2 qui a alors repris pour partie l'ancien itinéraire de la ligne 24, ne passe plus par la place d'Italie.

Les études menées en amont de la mise en place de la ligne B, en concertation avec les associations de quartiers ont conclu que ce nouvel itinéraire de la ligne 2 était le plus pertinent pour un maillage bus-métro efficace. En effet, il permet une connexion directe avec le métro à Saouzelong et traverse la zone d'habitat dense du secteur. 34 % des montées et 26 % des descentes de l'arrêt Saouzelong sont en correspondance avec le métro ligne B (environ 136 mouvements sur un jour-type semaine).

Assurer la connexion avec le métro tout en passant par la place d'Italie impliquerait de modifier l'itinéraire de la ligne 2 en empruntant des rues trop étroites pour un bus (rues Provence-Tarissan-Sizabuire).

Par ailleurs, la place d'Italie est considérée dans l'aire d'influence de la station Saouzelong (600 m à pied). Les alternatives d'accès aux transports en commun pour les riverains de la place d'Italie peuvent donc se résumer à :

- Métro B station Saouzelong (600 m)
 - Ligne 2 arrêt Provence (300 m)
 - Ligne 2 arrêt Pastourrelle (partie sud de l'avenue d'Italie)
- Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé de modifier l'itinéraire de la ligne 2, ni de compléter le maillage par une autre ligne de bus ou de navette de quartier ».

Tels sont les éléments d'information dont je tenais à vous faire part en réponse à votre vœu.

Vous priez agréer, Monsieur le Conseiller Départemental, l'assurance de ma considération distinguée.

Bertrand LOOSES
Pour le Président du Conseil Départemental,
Et par délégation
Le Directeur Général des Services